

CR Pierre Crétois, La lecture durkheimienne de Rousseau entre individualisme et holisme.

*L'objectif de l'exposé est de montrer comment la lecture durkheimienne de Rousseau révèle chez le penseur une philosophie sociale forte mais, en même temps, travaillée par des contradictions qui la rendraient caduque.*

*La démarche consiste, à mettre en évidence ces contradictions en suivant l'article de Durkheim, « Le Contrat Social de Rousseau » parue de manière posthume en 1918 dans la Revue de Métaphysique et de Morale. La question est de savoir quelle est la nature du « surplus » que constitue le social et qui empêche la réduction du tout social à la somme de ses parties, s'il est vrai qu'il n'y a rien au-delà des individus.*

Durkheim aborde explicitement la philosophie de Rousseau dans le cadre de deux cours qui seront partiellement publiés dans la *Revue de métaphysique et de morale* en 1918. Mais le reste de son œuvre est également très emprunte de lecture rousseauistes. Aux yeux de Durkheim le cœur du problème réside dans le caractère contradictoire de la doctrine rousseauiste : (a) d'une part Rousseau partirait, quant à sa philosophie sociale, d'un atomisme radical puisqu'il lui faudrait, par exemple, revenir à la nature individuelle toute nue pour en déduire le développement progressif des dispositions sociales de l'homme (cf. *Second Discours*), (b) d'autre part, Rousseau serait favorable à une sorte de holisme tel qu'une société ne pourrait être une qu'à la condition expresse que les individus soient soumis à un intérêt commun qui dépasse le leur. Comment parvenir à joindre l'idée selon laquelle le social pourrait être tiré de l'individuel et en même temps qu'il ne s'y réduit pas? C'est ce problème que Durkheim explore dans « le *Contrat social* de Rousseau » en dépistant les tensions et contradictions qui animent l'œuvre du philosophe.

### **I- critique du *Second Discours* : ou comment déduire de la nature individuelle solitaire et atomique le développement d'un état social auquel elle répugne?**

Une idée proche est développée dans le cours sur *l'Émile*. Dans ce texte, une des idées est qu'il est difficile de déduire le développement des dispositions morales des individus à partir de leurs seuls rapports à la nécessité des choses. Car, pour le sociologue, l'empêchement n'est pas l'interdiction, la nécessité n'est pas l'obligation qui ne provient que du rapport aux hommes, la morale n'émergeant que de l'appartenance à un tout social.

Dans le *Second Discours*, il y aurait une tension entre la présupposition rousseauiste selon laquelle il faudrait revenir aux propriétés de la nature individuelle pour comprendre le social avec l'idée contemporaine que le social apporte quelque chose à la nature individuelle qu'elle n'avait pas déjà en elle.

Rousseau forge ainsi l'hypothèse contrefactuelle d'un homme non sociable : cela signifie donc que toute interdépendance des hommes est une forme d'artifice. Or, comment cette interdépendance peut-elle être à la fois produit de l'art humain et productrice d'humanité?

Il résulte de là que la société revêt un caractère accidentel : elle aurait pu ne jamais être si les événements extérieurs qui ont fait qu'elle a pu exister, n'étaient pas advenus. Cette logique de la contingence déplaît à l'esprit sociologique. Poser l'hypothèse d'un homme comme atome autosuffisant, puis en déduire l'origine de la vie sociale est donc une démarche improbable.

Par ailleurs, Durkheim relève dans un passage du *Manuscrit de Genève* la trace d'un organicisme chez Rousseau. Cela constitue une nouvelle contradiction. Mais la solution est la suivante : comme seul l'individu est réel, alors l'organisme social n'est qu'une convention. Mais, ce faisant, Durkheim ignore le fait que pour Rousseau existe une forme de société non conventionnelle : celle qui développe les inégalités à travers une série de différenciations sociales (*Snd Discours*) et celle conventionnelle et égalitaire du *CS*. Or, Durkheim semble mettre ces deux sociétés sur le même plan.

### **II- Première critique du *CS* : si la société est une réalité qui se surajoute à la nature individuelle comment la fonder sur un contrat intéressé des individus?**

D'une part le contrat semble être un contrat entre les individus à leur propre avantage, et apparaît comme une forme de jeu à somme nulle. Mais, par ailleurs, le contrat est censé se faire avec la personne commune dont l'intérêt dépasse l'intérêt individuel et ne peut résider dans les intérêts individuels pensés comme atomiques.

Le mystère qui permet de penser la communication entre les intérêts individuels et l'intérêt commun réside dans la notion de dénaturation. L'unité sociale impose l'émergence d'un intérêt qui est autre que l'intérêt de l'individu isolé. Il faut donc que l'on ait affaire à un individu déjà socialisé, dénaturé et à même d'avoir et de se soumettre à une volonté qui fait droit à l'intérêt commun pour pouvoir penser le contrat sans tension. Mais il faudrait alors que la société préexiste au contrat et ne soit pas produite par lui.

### **III- Deuxième critique du CS : la volonté générale comme souverain ou comment la volonté propre du corps social peut être en même temps comme celle des individus en particulier.**

La volonté générale est présentée à la fois comme l'intérêt propre du corps social donc d'une personnalité d'un genre nouveau, mais en même temps, elle apparaît comme « la moyenne arithmétique des volontés individuelles en tant qu'elles se donnent comme fin, une sorte d'égoïsme abstrait à réaliser dans l'état civil ». Est-elle individuelle ou supra-individuelle? Il semblerait que la question ne soit jamais explicitement tranchée par Rousseau et que la tension demeure dans son œuvre.

La solution pourrait être d'abandonner l'organicisme : « la puissance souveraine n'a rien d'organique ». Autrement dit, la volonté générale ne lie pas les individus en raison d'une forme d'interdépendance fonctionnelle mais plutôt en raison de leur ressemblance et de leur commune dépendance à une même forme de volonté qui est la volonté générale et souveraine. Bref, la volonté générale met des hommes qui se ressemblent les uns à côté des autres, à même de poursuivre leurs fins individuelles, elle ne lie pas organiquement les individus entre eux. Mais la forme du lien social décrit dans le CS est, pour Durkheim, archaïque et ne correspond pas aux formes modernes de solidarité : « la conception du contrat social est aujourd'hui bien difficile à défendre, car elle est sans rapport avec les faits » (v. distinction durkheimienne, non évoquée dans le cours sur le CS entre solidarité mécanique et organique).

### **IV- Troisième critique du CS : le législateur comme *Deus ex machina*.**

Si le peuple veut son bien sans toujours savoir quel il est, il lui faut donc un guide sous l'espèce du législateur. Le problème principal posé par cette figure est de savoir comment le législateur peut dénaturer l'homme alors que pour que le peuple accepte ses décisions, il faudrait qu'il soit déjà disposé à les accepter, autrement dit qu'il soit déjà dénaturé et donc que le législateur n'ait pas lieu d'être? Le législateur devrait donc être à même de dénaturer l'homme pour en faire non plus un tout solitaire mais un citoyen, une partie fractionnaire d'un tout, mais alors se pose la question de son autorité si précisément sa présence est requise parce que les individus ne sont pas spontanément disposés à vivre en politiquement. La solution serait, précisément, que factuellement l'homme soit disposé à vivre socialement mais c'est ce que Rousseau n'aperçoit pas en voulant maintenir la distance entre la norme et le fait.

### **V- Quatrième critique du CS : le gouvernement ou l'impossible médiation entre le peuple et lui-même.**

Le problème du gouvernement est celui de l'unité entre un peuple souverain que Durkheim considère comme abstrait ou comme pure volonté et le peuple pris distributivement comme ensemble des sujets concrets avec leurs désirs et intérêts propres. Le gouvernement est l'instance chargée d'ajuster le comportement du peuple sujet avec les volontés du peuple souverain par des punitions et récompenses.

Or, pour instituer le gouvernement, il faut un *primum movens*, c'est le peuple qui doit nommer ses dirigeants, autrement dit, prendre une décision particulière et se constituer momentanément en gouvernement : en sorte que tout se passe comme si le peuple n'avait pas besoin

de gouvernement et pouvait être son propre gouvernement sous la forme d'une démocratie primitive qui nomme ses gouvernants et détermine la forme de ses institutions. Si le peuple est capable de s'instituer lui-même en gouvernement, c'est qu'il n'y a pas de différence entre la volonté générale censée faire la loi et la force qui l'applique à travers des décisions particulières, i.e. le gouvernement.

C'est tout simplement qu'il n'y a rien au-dessus des faits, et *a fortiori*, il n'y a pas de peuple souverain abstrait flottant au dessus du peuple sujet concret. Il n'y a que des faits à travers lesquels le peuple développe ses institutions, ses réactions normatives et attitudes axiologiques. Mais, Durkheim, le souligne Rousseau l'aurait vu dans le dernier livre du CS en particulier en réfléchissant sur les mœurs, la religion, bref, sur l'accord objectif des intérêts. Tout se passe alors comme si Rousseau reconnaissait comme caduc tout l'appareillage constitutionnel qu'il a élaboré en faisant reposer l'ordre et l'entente sociale sur l'opinion, les mœurs et la religion. Durkheim semble, *in fine*, trouver en Rousseau un maître sur ces points.

Peut-être que les deux versants théoriques du rousseauisme (individualisme et holisme) qui font contradiction, selon Durkheim, ne s'excluent pas aussi massivement et qu'ils ne se présentent pas, chez Rousseau, purement et simplement comme Durkheim prétend qu'ils se présentent. Mais, à travers cette lecture de Rousseau, il semble que Durkheim dégage surtout la signification de sa propre démarche scientifique en légitimant la sociologie comme dépassement des théories politiques classiques et en la montrant à la fois comme leur perfectionnement par l'élimination de scories contrefactuelles sources de toutes les contradictions et comme attention au fait social seul. Ainsi, pour la sociologie naissante il s'agit de revenir aux faits sociaux comme tels sans les fonder sur des entités métaphysiques transcendantes et inutiles.